

ALLEMAND

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE LANGUE ET CULTURE

U.F.R. Langues et Communication – 4, Bd Gabriel - 21000 DIJON			
Responsable	Marie-Claire MERY	Bureau 131	Tél. 03.80.39.56.59 marie-claire.mery@u-bourgogne.fr
Secrétariat Pédagogique	Fatiha KAUCH	Bureau 158	Tél. 03.80.39.56.50 Secretariat.allemand@u-bourgogne.fr
Scolarité	Karine DELASSELLE	Bureau 146	Tél. 03.80.39.56.15 scolarité.llce@u-bourgogne.fr Tél 03.80.39.56.74

OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Le Diplôme d'Université de langue et culture germaniques est offert aux débutants et grands débutants souhaitant obtenir un diplôme attestant leurs connaissances linguistiques en allemand (niveau B1). La formation sera centrée sur l'étude de la langue avant d'ouvrir sur la connaissance de la société contemporaine des pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse).

Ce D.U. permet l'acquisition, à titre individuel ou pour des raisons professionnelles, d'une langue vivante. Il offre un complément de formation pour faciliter l'entrée dans la vie active ou l'évolution d'une carrière professionnelle. Il est également destiné aux étudiants que leur parcours universitaire a conduit à se tourner vers la culture germanophone (philosophes, historiens, historiens de l'art, musicologues, psychologues, spécialistes en droit international) ou à collaborer avec les chercheurs germanophones par le biais d'échanges scientifiques internationaux (physiciens, mathématiciens, chimistes, biologistes, médecins, pharmaciens, etc.)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire du Baccalauréat, du DAEU ou d'un titre admis en dispense du BAC ou validation d'acquis pour s'inscrire en première année.
- Une admission directement en deuxième année peut être accordée après évaluation des titres du candidat.

Les étudiants inscrits à titre principal dans une autre filière de l'Université de Bourgogne et à titre complémentaire en 1^{ère} année de D.U., ne paieront qu'une seule inscription administrative (inscription principale).

Des droits complémentaires seront demandés pour une inscription en 2^{ème} année. Les étudiants qui ne suivent que cette formation prendront une inscription administrative annuelle.

POURSUITE D'ÉTUDES

Les étudiants qui ont validé le DU pourront suivre l'UE 5 "allemand initiation" de L3; les étudiants validant le DU avec une moyenne d'au moins 14/20 pourront s'inscrire à l'UE 5 "allemand approfondissement" de L3.

Après obtention du DU, les personnes non inscrites à l'UB peuvent poursuivre leur apprentissage de l'allemand en s'inscrivant au CLANG de l'Université de Bourgogne ("niveau intermédiaire").

ORGANISATION ET CONTENU DES ÉTUDES

1 ^{re} année (volume horaire : 72 heures)	
<u>1^{er} semestre / = UE5 Allemand initiation / L1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite : 12 h TD • Expression orale : 12 h TD • Culture et Civilisation : 12 h TD 	<u>2^e semestre / = UE5 Allemand initiation / L1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite : 12 h TD • Expression orale : 12 h TD • Culture et Civilisation : 12 h TD
2 ^{ème} année (volume horaire : 120 heures)	
<u>1^{er} semestre = UE5 Allemand initiation / L2 + Grammaire-Traduction / LEA 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite : 12 h TD • Expression orale : 12 h TD • Culture et Civilisation : 12 h TD • Grammaire-Traduction : 24 h TD (heures L1/LEA/UE 1) 	<u>2^e semestre = UE5 Allemand initiation / L2 + Grammaire-Traduction / LEA 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Expression écrite : 12 h TD • Expression orale : 12 h TD • Culture et Civilisation : 12 h TD • Grammaire-Traduction : 24 h TD (heures L1/LEA/UE 1)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1^{ère} année /semestres 1 et 2

Session 1

- Expression orale : Contrôle continu oral (coef. 1)
- Expression écrite : Contrôle continu écrit (coef. 1)
- Culture et Civilisation : Ecrit 1 h (coef. 1)

Session 2

- Ecrit (1 h) (coef. 1) (Expression écrite + culture et civilisation)

2^{ème} année /semestres 1 et 2

Session 1

- Expression orale : Contrôle continu oral (coef. 1)
- Expression écrite : Contrôle continu écrit (coef. 1)
- Culture et Civilisation : Ecrit (1 h) (coef. 1)
- Grammaire-Traduction (LEA / L1) : CC (coef. 1)

Session 2

- Ecrit (1 h) (coef. 1) (Expression écrite + culture et civilisation)

Les inscriptions aux examens, « inscriptions pédagogiques », distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires et doivent être réalisées au bureau 160.

La 1^{ère} session d'examen se déroule en deux temps : fin du 1^{er} semestre et fin du 2^e semestre. Une 2^e session est organisée en juin et porte sur les UE du 1^{er} et du 2^e semestre.

COMPENSATION DES NOTES - CAPITALISATION DES U.E.

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des matières du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des notes obtenues à chaque semestre est ≥ 10 . Si la moyenne générale est < 10 , seul le semestre validé est capitalisé pour les sessions suivantes.

PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE

Pour être admis en année supérieure, l'étudiant doit avoir validé la totalité de l'année.

Un étudiant de 2^e année se verra décerner le D.U. lorsqu'il aura obtenu la 1^{ère} année et la 2^e année (éventuellement grâce à une compensation entre semestres pour chaque année).